



Ball trap Montluçon-Quinssaines (Les tigres)

XXXIXème

Championnat de France FSGT

Ball-trap 2017

Montluçon-Quinssaines

3 et 4 Juin 2017

Association Régie par la loi de 1901 – Déclarée au J.O. du 12 Mars 1950

XXXIX^{EME} CHAMPIONNAT FSGT DE BALL-TRAP
3 et 4 JUIN 2017
Club organisateur : Les TIGRES Stand de QUINSSAINES
Point GPS 46°20'04 N - 2°30'56°E

LIEU

BTMQ
Chemin du Ball - Trap
QUINSSAINES

CONTACTS

BTMQ : WEBER Jean-Luc **Tel : 05-55-65-18-70**
 Port : 06-32-52-15-77
 Email : weber.jeanluc@yahoo.fr

FSGT : Cousin Alain **Port : 06-76-70-18-46**
 Email : alclau.cousin@mac.com

DURÉE

L'épreuve se déroulera sur **2 jours, les 3 et 4 JUIN 2017** en 150 plateaux sur 4 fosses universelles :
100 plateaux le samedi - **50** plateaux le dimanche
Le nombre maximum de tireurs est fixé à **240**.
Ce nombre est déterminé en fonction des possibilités et contraintes des stands accueillant le fédéral.

RÈGLEMENT

Épreuve de Ball-Trap selon le règlement FITASC en vigueur (**28gr ou 24gr**).
Des contrôles de cartouches pourront être effectués en cours de compétition.

CATÉGORIES

DAMES, CADETS G et F, JUNIORS G et F, SENIORS (1, 2 et 3), SENIORS CLUB FRANCE, VETERANS (1 et 2), HANDISPORTS, DÉCOUVERTE

INSCRIPTIONS

Participation financière au Fédéral : **70€**

Juniors et Cadets : **55€**

Sauf pour les tireurs de la catégories "Découverte" qui devront détenir une licence de tir sportif (FFTir ou FFBT), **la licence FSGT est obligatoire** (validée au plus tard le **13 Mai 2017**). Les licences devront être **présentées lors de la remise des dossards le 2 Juin à partir de 15 H 00**.

La fiche d'inscription jointe doit être correctement remplie et parvenue **impérativement avant le 20 Mai 2017 au siège de la FSGT**.

ENTRAINEMENTS

Le stand est ouvert le week-end et :

Lundi 29 Mai : après-midi

Mardi 30 Mai : après-midi

Mercredi 31 Mai : toute la journée

Jeudi 1^{er} Juin : toute la journée

Vendredi 2 Juin : toute la journée

Le prix des planches d'entraînement est fixé à **6,00 €**

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Jours	Heure de début de tir	Nombre de plateaux
Samedi 3 Juin 2017	9H00	100
Dimanche 4 Juin 2017	9H00	50
Pas de contrainte d'horaire le soir		

ATTENTION : *Le Dimanche, l'ordre des planches sera modifié*

RÉCOMPENSES

Elles seront décernées le Dimanche après-midi.

Le pot de l'amitié suivra la proclamation des résultats.

RÉUNION D'INFORMATIONS

Elle aura lieu le **Vendredi 2 Juin à 18H00**.

La présence de tous les responsables de club est indispensable.

RESTAURATION

Un service snack sera assuré Vendredi, Samedi, Dimanche de 10h30 à 15h00.

XXXIX^{EME} CHAMPIONNAT FSGT DE BALL-TRAP
3 et 4 Juin 2017
Club organisateur : BTMQ Les TIGRES
Stand de QUINSSAINES
Point GPS 46°20'04 N - 2°30'56 E

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA COMPÉTITION

INTRODUCTION

Il est à la charge de chaque Président de Club de diffuser et de faire respecter le présent règlement.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le championnat se déroulera sur 4 fosses universelles, en 150 plateaux sur **deux jours**.

Le Club organisateur affichera l'évolution du tir sur un tableau.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

LE CHAMPIONNAT

Il est ouvert, comme Championnat Fédéral FSGT de Ball-Trap, à tous les tireurs des clubs affiliés à la FSGT, et titulaires d'une licence FSGT, validée avant le **13 Mai 2017**.

Il est également ouvert, comme Championnat "Découverte", aux tireurs non licenciés à la FSGT, mais licenciés soit à la FFTir, soit à la FFBT, et désirant connaître le type de compétitions organisées à la FSGT. Cette possibilité de concourir dans ces conditions "Découverte", ne sera possible que lors de la première participation. Toute participation ultérieure ne pourra se faire qu'en tant que licencié FSGT.

AUCUNE LICENCE ne sera délivrée le jour de la compétition.

LES PARTICIPANTS

Ils devront être engagés par leur club, conformément aux règles fixées par la FSGT organisatrice de l'épreuve Fédéral.

Les engagements "Découverte" pourront se faire à titre individuel, en mentionnant le club ayant délivré la licence de tir.

LES ENGAGEMENTS

Les engagements devront être retournés **IMPÉRATIVEMENT** avant le **20 Mai 2017** (les planches étant tirées au sort à l'avance).

Une fiche d'engagement est jointe au présent document.

Le nombre de tireurs étant limité à **240**, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers **VALIDÉS** à la **FSGT**.

LES CATÉGORIES

DAMES, CADETS G et F, JUNIORS G et F, SENIORS (1, 2 et 3), SENIORS CLUB FRANCE, VÉTÉRANS (1 et 2), HANDISPORTS, DÉCOUVERTE

Les catégories Dames, Cadets, Juniors et Vétérans sont déterminées par le sexe ou l'âge.

CATÉGORIES D'ÂGE

L'année de la compétition

- Cadets moins de **16 ans au 1^{er} Janvier**
- Juniors moins de **21 ans au 1^{er} Janvier**
- Seniors plus de **21 ans au 1^{er} Janvier**
- Vétérans 1 plus de **55 ans au 1^{er} Janvier**
- Vétérans 2 plus de **65 ans au 1^{er} Janvier**

Pour les Seniors, une liste des tireurs ayant participé aux Championnats Fédéraux les années précédentes est jointe en annexe.

Ces tireurs ont été classés en séries **sur une moyenne de trois années**, selon les modalités suivantes.

SÉRIES	Nbre de plateaux sur 150	Pourcentage
1	Supérieur à 125	Supérieur à 83%
2	De 116 à 125	Supérieur à 77% et Inférieur ou égal à 83%
3	Inférieur 116	Inférieur à 77%

Les nouveaux tireurs Seniors

Les tireurs FSGT non répertoriés dans la liste jointe, seront classés après avoir tirés 75 plateaux, en prenant 3 séries tirées au sort, et en respectant le même pourcentage que ci-dessus .

SURCLASSEMENT

Les tireurs qui désirent être surclassés dans les séries doivent formuler leur demande avant le début de la compétition.

LES DOSSARDS

Chaque tireur recevra un dossard et un sac cadeaux.

Ils seront retirés sur place au stand à partir de **15 heures le 2 JUIN**, par le responsable de club.

Le port du dossard est obligatoire pour toute la durée de la compétition. Tout tireur non muni de son dossard sur le pas de tir sera sanctionné d'un zéro.

LES LICENCES ET LES ÉQUIPES

LES LICENCES

Un responsable par club est chargé de présenter la licence FSGT de chacun de ses tireurs inscrits au Fédéral. Ce contrôle s'effectuera en même temps que la remise des dossards

LES ÉQUIPES

Équipe de 4 tireurs du même club en 150 plateaux.

Elles seront constituées par les **4 meilleurs scores** d'un même club à l'issue des **150 plateaux**.

Ne seront retenus (Club France FSGT) que les tireurs Club France seniors FFBT ou FFTir de l'année en cours qui auront fini dans les 6 premiers (3 en équipe + 3 en réserve) .

Pour les classements au Fédéral FSGT, 1 seul club France senior par équipe sera retenu.

Pour les classements FSGT individuels, pas de point de handicap pour les tireurs Club France qui auront au moins trois ans de licence FSGT dans le même club.

Pour les autres il y aura trois points de handicap.

Ne sont pas concernés : les Dames, les Vét 1, et 2.

Un tireur classé Club France une année, le reste pendant les trois années qui suivent. Il ne "redescend" en première série que la quatrième année.

LES ABANDONS ET LES NON PRÉSENTS

Ils ne donneront lieu à aucun remboursement sauf cas exceptionnels (décès ou hospitalisation), si le tireur n'est pas présent lors de la compétition.

Par ailleurs, tout abandon non excusé en cours de championnat, rendra impossible la participation au championnat Fédéral pendant les deux **(2) années suivantes**.

LES RETARDATAIRES

Toute absence sur la planche de tir à la suite de trois appels de l'arbitre sera sanctionnée de **trois zéros**. Le secrétariat décidera ensuite de l'incorporation éventuelle du tireur sur une autre planche.

Rappel : seul l'horaire de départ de la journée sera donné, à chacun de vérifier l'état d'avancement de sa fosse.

LES BARRAGES

INDIVIDUEL : Les barrages éventuels pour les trois premières places du scratch, se tireront sur 25 plateaux. En cas de nouvelle égalité, le départage sera fait avec **1** seule cartouche au premier plateau manqué (mort subite), sur le même nombre de plateaux tirés, en suivant la grille de la "pulleuse", après tirage au sort des postes.

Pour le classement par catégories, le même règlement sera appliqué.

ÉQUIPES : Au cas où plusieurs équipes obtiennent le même résultat, le classement pour les trois premières places sera déterminé en remontant les planches, à partir de la dernière planche tirée.

LES RÉCOMPENSES

CLASSEMENTS : Les trois premières places seront récompensées, en médailles FSGT et en coupes, fournies par le club organisateur.

Le premier de chaque catégorie recevra un T-shirt "Champion de France FSGT"

- Scratch
- Seniors 1 - Seniors 2 - Seniors 3
- Senior Club France
- Dames
- Vétérans 1 - Vétérans 2
- Cadets Filles et Garçons
- Juniors Filles et Garçons
- Handisports
- Équipes (4 tireurs du même club)

Les trois premiers classés au scratch ne seront pas classés dans leurs catégories respectives (pas de cumul).

Les trois premières places du classement "Découverte" seront récompensées au gré du club organisateur, mais les récompenses ne devront en aucun cas excéder le niveau de celles des catégories FSGT.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant le tir devra être adressée au jury, et portée sur un cahier prévu à cet effet, accompagné de la somme de **30 €**, qui sera restituée en cas de bien fondé.

LE JURY

Un jury sera constitué pour la durée de la compétition.

Constitution du Jury :

Un Président (responsable du club organisateur)

Un responsable du collectif FSGT

Un responsable du stand

Un responsable des arbitres

Un représentant des tireurs "zone nord"

Un représentant des tireurs "zone centre"

Un représentant des tireurs "zone sud"

Le jury aura la responsabilité de veiller au bon déroulement technique de la compétition, ainsi que celle de prendre toutes les décisions dans l'intérêt de celle-ci.

Les décisions seront sans appels et exécutoires immédiatement.
Au cas où l'arbitre est concerné par une réclamation, le jugement sera prononcé hors de sa présence. Les jugements seront rendus dès que possible après réception d'une réclamation.
Les membres du collectif peuvent être associés au jury pour certaines décisions.

Un autre cahier sera ouvert, libre et gratuit, fourni par le club organisateur pour toutes suggestions nouvelles, afin de toujours améliorer le championnat.

L'ARBITRAGE

Le déroulement de la compétition sera assuré par des arbitres officiels qui superviseront les arbitres bénévoles.

Deux marqueurs et un arbitre seront choisis parmi les tireurs des postes **1, 3, 5**.

Les planches tournent.

Toute absence ou refus d'un tireur de tenir la marque sera sanctionné de deux (**2**) zéros, sauf si le tireur se fait remplacer avec acceptation de l'arbitre.

REPAS

Il n'y aura pas d'interruption de tir pour les repas.

AVIS IMPORTANT

Le **jury** se réserve la possibilité d'apporter **toute modification** qu'il jugera utile pour le bon déroulement de la compétition. Ces modifications éventuelles seront communiquées le plus tôt possible à l'ensemble des tireurs.

ARMURERIE

L'achat de cartouches sera possible sur le stand.

BIENVENUE À QUINSSAINES Allier 03

BON CHAMPIONNAT À TOUS.

XXXIX^{EME} CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DE BALL-TRAP

FICHE D'ENGAGEMENT

Attention : Cette fiche doit être parvenue **IMPÉRATIVEMENT** avant le **20 Mai 2017**

NOM du Club (en toute lettre) : _____

E-mail _____

NOM du RESPONSABLE : _____

ADRESSE : _____
: _____
: _____
: _____

N° TELEPHONE

Tel : _____ Port : _____

NOMBRE DE TIREURS : _____

MONTANT DES ENGAGEMENTS :

Tous tireurs sauf juniors et cadets : **70 €.** x _____ = _____ €.

Juniors, Cadets : **55 €.** x _____ = _____ €.

Total = _____ €.

Joindre le chèque du règlement des inscriptions à l'envoi, libellé à l'ordre de :
FSGT BALL-TRAP PARIS.

Retourner la fiche d'inscription et le chèque de règlement à :
FSGT BALL-TRAP PARIS
14/16 Rue Scandicci
93508 PANTIN cedex

Nom	Prénom	Année naissance	N° Licence FSGT ou "Découverte"	Série(*)	H/F

Nom	Prénom	Année naissance	N° Licence FSGT ou “Découverte“	Série(*)	H/F

(*) : Voir la liste jointe des tireurs connus en compétition FSGT. Laisser en blanc pour les tireurs qui ne sont pas dans cette liste.

**XXXIX^{ÈME} Championnat FSGT de BALL-TRAP
à MONTLUÇON – QUINSSAINES
3 et 4 JUIN 2017**

HÉBERGEMENTS ET HÔTELS

MONTLUÇON et ses environs

Bomotel Tel : 04 70 05 76 22
 Fax : 04 70 28 31 06

Primevert Tel : 04 70 28 88 88
 Fax : 04 70 28 44 30

Marmotte Tel : 04 70 05 33 47
 Fax : 04 70 28 44 30

Ibis Tel : 04 70 28 48 42
 Fax : 04 70 28 58 62

Kyriad Tel : 04 70 03 74 29
 Fax : 04 70 03 77 40

LAVAUT SAINT ANNE

La Chabanne Tel : 04.70.05.40.41
 Fax : 04.70.05.59.53

NERIS LES BAINS

Auberge Tel : 04.70.03.10.34
Nérisienne Fax : 04.70.03.19.41

Camping Tel : 07 69 26 26 17
de la Vallée

ST VICTOR

CampanilleTel : 04 70 28 48 48

Ibis BudgetTel : 08 92 70 06 79